

ACTION URGENTE

TROIS COLLABORATEURS DE MOHAMED MORSI ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS DANS UN LIEU TENU SECRET

Trois collaborateurs de Mohamed Morsi ont été transférés de la base militaire où ils étaient détenus vers un lieu tenu secret, dans la soirée du 17 décembre. Deux autres conseillers, Essam al Haddad et Ayman Ali, sont toujours détenus au secret. Les cinq hommes sont maintenus en détention arbitraire depuis le 3 juillet dans des conditions s'apparentant à une disparition forcée.

Les forces de sécurité égyptiennes ont transféré **Khaled al Qazzaz**, **Ayman al Serafy** et **Abdelmeguid Mashali** dans un lieu inconnu dans la soirée du 17 décembre, a indiqué l'épouse de Khaled al Qazzaz à Amnesty International. Les familles de ces hommes n'ont pas été avisées du lieu ni du motif de leur transfert. Selon les informations non confirmées dont elles disposent, les trois hommes avaient été conduits à la prison de haute sécurité de Tora, surnommée *al Aqrab* (le scorpion). Les deux autres conseillers, **Essam al Haddad** et **Ayman Ali**, sont toujours détenus au secret. Les avocats des trois conseillers transférés ont confié à Amnesty International qu'ils s'étaient enquis du lieu où ils se trouvaient auprès du service du procureur général de la sûreté de l'État à Nasr City, un quartier du Caire, mais n'avaient obtenu aucune réponse.

Les familles de ces cinq hommes ont tenté de nommer des avocats pour les représenter, mais on leur a refusé ce droit. Dans l'affaire concernant Essam al Haddad, les avocats ont expliqué que l'office notarial d'Alexandrie les avait informés le 12 décembre que le ministère de la Justice avait donné des instructions pour qu'aucun avocat n'obtienne de mandat pour le représenter.

Les médias officiels ont annoncé le 18 décembre que le département de la Sécurité nationale au sein du ministère de l'Intérieur avait arrêté les trois conseillers de Mohamed Morsi la veille dans un appartement d'Heliopolis, au Caire, et les avait conduits au service du procureur général de la sûreté de l'État pour interrogatoire. Cependant, cette version contredit clairement le fait qu'ils sont détenus au secret depuis le 3 juillet. Ils risquent d'être inculpés d'accusations forgées de toutes pièces, après avoir été détenus au secret pendant plus de cinq mois.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- invitez les autorités à révéler immédiatement où se trouvent les cinq conseillers de Mohamed Morsi ;
- priez-les de leur permettre sans délai d'entrer en contact avec leurs familles, leurs avocats et leurs médecins ;
- demandez-leur de libérer ces cinq hommes, à moins qu'ils ne soient inculpés rapidement d'infractions pénales reconnues par la loi et jugés par des tribunaux civils dans le cadre de procédures totalement conformes aux normes internationales d'équité ;
- demandez-leur de veiller à ce que toute personne inculpée et placée en détention le soit dans un lieu de détention légal ;
- appelez-les à protéger de la torture et des mauvais traitements toutes les personnes privées de liberté.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 JANVIER 2014 À :

Président par intérim

Adly Mahmoud Mansour
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, République arabe d'Égypte
Fax : +202 2 391 1441

Formule d'appel: *Your Excellency,*

Monsieur le Président,

Ministre de la Défense

General Abdel Fattah al-Sisi
Ministry of Defence
Cairo, République arabe d'Égypte
Fax : +202 2 290 6004
+202 2 291 6227

Courriel : mmc@afmic.gouv.eg

Formule d'appel : *Dear General,*
Monsieur le Ministre,

Procureur général

Hesham Mohamed Zaki Barakat
Office of the Public Prosecutor
Supreme Court House, 1 "26 July" Road
Cairo, République arabe d'Égypte
Fax : +202 2 577 4716, +202 2 575 7165
(aux heures de bureau, TU+2)

Formule d'appel : *Dear Counsellor,*

Monsieur le Procureur général,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la 4^e mise à jour de l'AU 196/13.

Pour en savoir plus : www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/065/2013/fr

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TROIS COLLABORATEURS DE MOHAMED MORSI ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS DANS UN LIEU TENU SECRET

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les cinq conseillers, arrêtés après le renversement de Mohamed Morsi par le chef de l'armée le 3 juillet, sont détenus au secret depuis cette date. Ils n'ont pas pu avoir accès à leurs avocats ni à leurs familles et Amnesty International estime que leurs conditions de détention s'apparentent à une disparition forcée.

Les autorités poursuivent leur répression généralisée contre les partisans du président déchu Mohamed Morsi et les membres des Frères musulmans, mouvement auquel il est étroitement lié. Depuis le 3 juillet 2013, les forces de sécurité ont arrêté des milliers de partisans de Mohamed Morsi, y compris la plupart des dirigeants des Frères musulmans. Selon des avocats, dans de nombreux cas, ils ont vu leurs droits à des procédures légales bafoués : ils n'ont pas pu consulter d'avocat et n'ont pas été présentés à un juge.

Les forces de sécurité ont recouru à une force excessive le 14 août pour disperser les manifestants rassemblés pour soutenir Mohamed Morsi à Nasr City, au Caire, tuant des centaines de personnes. Les partisans de l'ex-président ont ensuite adopté le symbole de Rabaa, une main au pouce replié et quatre doigts levés, pour se souvenir des violences ; *Rabaa* désigne en arabe à la fois « quatrième » et le début du nom du quartier où la plupart des manifestants sont morts, Rabaa al Adawiya.

Le 30 juin 2013, des milliers d'Égyptiens sont descendus dans la rue pour demander la démission du président Morsi, ce qui a marqué le début d'une nouvelle vague de manifestations contre le régime. L'instigateur de ces protestations a été le mouvement *Tamarud* (« rébellion »), qui avait lancé une pétition appelant le président à démissionner et obtenu le soutien d'une coalition de dirigeants de l'opposition. Dans les quelques jours qui ont suivi, nombre de sympathisants du président sont descendus à leur tour dans la rue et ont organisé des contre-manifestations. Beaucoup de rassemblements ont tourné à l'affrontement entre les partisans du président et ses opposants.

Après la chute du président Mohamed Morsi, les autorités l'ont placé en détention sans inculpation jusque fin juillet, lorsqu'un juge l'a officiellement inculpé d'avoir collaboré avec le Hamas lors du soulèvement de 2011. Les autorités n'ont pas rendu publiques les conclusions de l'enquête. Le 19 août, le procureur général a ordonné son maintien en détention dans le cadre de l'enquête sur les affrontements qui avaient eu lieu en décembre 2012. Des représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine ont rendu visite à Mohamed Morsi en détention, fin juillet. Les autorités n'ont pas révélé officiellement où il se trouvait avant le 4 novembre ; les médias ont alors déclaré qu'il avait été transféré à la prison de Borg el Arab, à Alexandrie.

Les forces de sécurité ont arrêté des milliers de partisans de Mohamed Morsi, notamment des dirigeants de premier plan des Frères musulmans et de leur branche politique, le Parti de la liberté et de la justice. Il s'agissait notamment de Mohamed Mahdi Akef, ancien guide général des Frères musulmans, de Mohamed Badie, guide général, de Khairat al Shater et Rashad Bayoumi, guides généraux adjoints, de Saad al Katatni, responsable du Parti de la liberté et de la justice, et d'Abdelmonim Abdelmaqsud, avocat des Frères musulmans. Ils seraient incarcérés à la prison de haute sécurité de Tora, au sud du Caire.

Certains membres ou sympathisants des Frères musulmans ont peut-être incité ou participé à des violences. Cependant, Amnesty International craint que d'autres ne soient poursuivis uniquement parce qu'ils appartiennent à ce mouvement ou le soutiennent, et parce qu'ils ont exercé pacifiquement leurs droits aux libertés d'expression et de réunion.

Noms : Ayman Ali, Khaled al Qazzaz, Essam al Haddad, Abdelmeguid Mashali, Ayman al Serafy
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 196/13, MDE 12/079/2013, 19 décembre 2013